

FUTUR PROFESSIONNEL

LES STAGES EN ÉTUDES DE SANTÉ



Modèles de professionnalisation, les études de santé mêlent étroitement les stages à la formation théorique. Aux futures blouses blanches de saisir ces précieuses occasions pour affiner leur projet.



© CHASSENET/BSIP

Dès leurs résultats au concours, les étudiants médecins et chirurgiens dentistes abordent par un stage infirmier l'organisation d'un service hospitalier et le travail en équipe, et pratiquent quelques gestes indispensables, piqûres, perfusions, prises de tension.

Au cours des études, le choix des stages est fortement encadré, de sorte que chaque étudiant accumule des expériences variées.

De l'observation à la pratique. Les futurs médecins commencent tous par des stages de sémiologie (interrogatoires et examens physiques), puis effectuent à mi-temps des stages de trois mois dans différents services, plus ou moins prisés, pendant les six années.

Après leurs premiers stages d'observation en cabinet, les étudiants en dentaire se familiarisent avec l'hôpital, en passant trois semaines dans un séjour de réanimation, puis dans un service d'odontologie. Ils approfondiront leur pratique sur des mannequins avant de revenir à l'hôpital tous les jours, soigner de vrais patients, dès la cinquième année.

Quant aux pharmaciens, ils peuvent compter sur l'aide de la faculté s'ils ne trouvent pas par eux-mêmes leur seul stage d'observation obligatoire de six semaines, avant la seconde année. Ensuite, la pratique

n'est imposée qu'en 5^e année en service hospitalo-universitaire, puis en 6^e année en officine.

Des lieux et modes d'exercices variés. Il est conseillé aux sages-femmes comme aux kinésithérapeutes de commencer par un stage hospitalier, avant de s'ouvrir à d'autres lieux selon l'offre régionale, Samu, crèches, PMI, et cabinets privés. Les kinésithérapeutes, après dix jours de stage d'initiation en hôpital et extra-hospitaliers en 1^{re} année, alterneront les expériences en centre sportif, à l'hôpital ou en cabinet, à mi-temps en 2^e et 3^e années, mais aussi pendant deux mois à temps plein. Certains sont recrutés et salariés en alternance.

Auxiliaires médicaux, des stages parfois éprouvants! En trois ans, les infirmiers effectuent, sur sept périodes, quatre types de stages dans les hôpitaux, cliniques ou autres lieux couverts par leurs instituts, avec dix semaines de vacances par an. Une alternance à temps égal de cours et de stages, dont la difficulté explique en partie des abandons allant jusqu'à 20 % des effectifs.

Quelles rémunérations? Dès la quatrième année, les stages sont rémunérés, en médecine ou dentaire

de 100 à 125 euros par mois, à 250 euros en sixième année de médecine, et en pharmacie jusqu'à 225 euros par mois. Question jobs, les « pharma » peuvent postuler en officine, les médecins, infirmiers et sages-femmes compléteront leur budget par des gardes, pour partie obligatoires, ou des jobs d'aides-soignants. ■

Assurer et protéger les étudiants. Pendant la formation, la MACSF accompagne les futurs professionnels de la santé en leur proposant un contrat Responsabilité civile professionnelle qui les assure en cas d'erreur médicale lors de leurs stages, gardes ou jobs d'étudiants. L'assurance est offerte en souscrivant sur Internet et comprend une protection juridique très complète.

Information sur le risque médical. Les juristes de la MACSF réalisent des actions de sensibilisation et d'information sur le risque médical notamment dans les IFSI. Ils informent les étudiants sur les risques médicaux et les actions en responsabilité civile, pénale et disciplinaire qui peuvent être engagées à leur rencontre.

